

ditiste ont causé du retard. Ce n'est pas mon avis. Ils avaient sur certains points du Code criminel de profondes convictions—peut-être plus que les autres—mais c'était une affaire de conscience et il est compréhensible qu'ils aient profité de l'occasion qu'ils avaient d'exprimer leur avis.

D'ailleurs, pourquoi cette hâte soudaine? Quand le Parlement étudie des questions morales, notamment l'avortement, l'homosexualité ou les jeux de hasard, ou des questions fiscales—et il en étudiera sous une forme ou une autre pendant les années à venir—qu'importe-t-il que le débat dure trois jours ou cinq jours? En vérité, cela n'a pas la moindre importance, sauf que certains députés ministériels souhaitent que les travaux avancent ou que les projets de loi soient adoptés afin de faire meilleure impression. Comme un ancien est censé avoir dit en voyant les gens se presser: «Pourquoi se hâter? On en sera au même point dans cent ans.» En fin de compte, qu'un débat dure cinq, six ou sept jours ne changera pas grand-chose, surtout si ce débat permet au représentant d'une région du pays d'exprimer un avis qu'il estime important. Cela ennuie les gens des régions de Montréal et de Toronto. Ils ne s'intéressent pas beaucoup à ce qu'on pense ailleurs. Je le sais. Je vois en face des députés qui rient ou qui griffonnent. Cela montre bien leur peu d'estime pour la Chambre.

Nous pourrions nous demander précisément pourquoi le gouvernement a jugé bon de présenter cette motion en ce moment. D'autres députés ont posé la question et je ne veux pas y revenir. Pourquoi a-t-on pensé qu'elle était nécessaire? L'article 33 du Règlement confère le pouvoir de clôture s'il y a obstruction. Selon moi, notre camp a assez bien collaboré avec le gouvernement pour disposer du programme quel qu'il ait été. La seule raison à laquelle je puisse penser, c'est que le gouvernement tient absolument à émasculer le Parlement. A mon avis, le trio qui dirige les affaires du pays—je veux dire le premier ministre (M. Trudeau), le secrétaire d'État (M. Pelletier)...

**L'hon. M. Dinsdale:** La troïka.

**M. Nesbitt:** ... et le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), s'il faut en juger par leurs écrits et leurs discours, ne tient pas en très haute estime le régime parlementaire.

Ils semblent tenir en plus grande estime le régime présidentiel, celui de la France ou des États-Unis, qui découle du régime français. C'est une affaire d'opinion. Il se peut que le régime présidentiel soit le meilleur. Je ne le crois pas, mais c'est une opinion défendable. Je comprends que ces trois hommes, dont les antécédents culturels sont d'origine française, puissent préférer ce régime. Après tout, le régime parlementaire du Canada est une institution anglo-saxonne et n'a jamais bien marché dans les régions de culture française—en France, par exemple. C'est peut-être pourquoi ils aimeraient s'orienter vers un régime présidentiel, comme celui qui existe aux États-Unis. Mais alors, pourquoi ne pas le dire et nous laisser en discuter ouvertement?

Le régime parlementaire anglo-saxon fonctionne dans un esprit pragmatique. Naturellement, puisqu'il est destiné à s'occuper d'être humains, non pas de fonctionner selon des règles rigides ou avec la précision d'un ordinateur. Je comprends que cet article 75c ait été proposé par le leader de la Chambre; c'est le genre de règlement qui se conformerait à l'application de la théorie du régime présidentiel. Ils voudraient que tout soit prévu, chronométré. Le gouvernement veut pouvoir dire combien de temps tout cela prendra—une demi-heure pour ceci, une heure pour cela, et ainsi de suite. C'est le genre de choses qui ferait tout à fait l'affaire dans un régime de cabinet. A mon sens, on devrait nous préciser si c'est ce qu'on cherche à faire. D'un autre côté, on pourrait présumer que cela ne fait pas partie d'un plan d'ensemble que le triumvirat compte imposer au pays. On pourrait peut-être même dire carrément que le leader du gouvernement à la Chambre se conduit en homme assoiffé de pouvoir. Je ne le pense évidemment pas, mais certains sont de cet avis.

• (5.50 p.m.)

Ce qui m'a l'air curieux dans tout cela, c'est que le leader du gouvernement à la Chambre prétend que l'article 75c est indispensable, bien qu'on ne l'appliquerait peut-être que dans un cas sur cent afin d'accommoder le programme gouvernemental. Dans ce cas, on ne s'en servirait que rarement. Cela me rend soupçonneux. Sans doute ne devrais-je pas l'être, mais je sais ce qui s'est passé à la Chambre pendant la première session de ce Parlement et je ne puis m'empêcher d'être soupçonneux.